



AVIS PUBLIC

Édition du 20 juillet 2019

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0867-2019

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 0867-2019 modifiant le règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme afin d'agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » et d'agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire de parcs et espaces verts « PEV », initialement adopté sous le projet de règlement numéro PP13-2019 ».
2. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0662-2016 visant le plan d'urbanisme de la Ville de Granby, comme présenté ci-après dans le résumé.
3. **RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION DU PLAN D'URBAMISME :**

Le Règlement numéro 0662-2016 de plan d'urbanisme est modifié à l'annexe A afin d'arrimer les limites des grandes affectations du sol suite à des demandes de modifications réglementaires approuvées par le conseil municipal de la façon suivante :
 - agrandir l'aire institutionnelle « INST » à même une partie de l'aire résidentielle de densité moyenne « Rm » dans le secteur de la rue des Écoliers;
 - agrandir l'aire commerciale de moyenne densité « COMm » à même une partie de l'aire de parcs et espaces verts « PEV » dans le secteur de la rue Saint-Jacques, près de la rue Principale.
4. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, délivré par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 juillet 2019.
5. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
6. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 15 juillet 2019.

Donné à Granby, Québec, ce 20 juillet 2019.

L'assistante-greffière,

M^e Joannie Meunier